



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	16 avril 2023	<b>Heure de départ</b>	18 h 30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 25 °C)	<b>Vent :</b>	9 km/h Est	
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b> 70/75
<b>Total des paris mutuels</b>	\$290,100			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber Michael	<b>Juge associé</b> Coles Sharla	<b>Juge associé</b> Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	---

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Un examen virtuel a eu lieu avec le conducteur, Drew Smyth, concernant sa stimulation du cheval, "MIDNIGHT SURF", dans la Course 10, disputée le 12 avril, dans le dernier virage.  
Un avertissement officiel est inscrit sur le permis de M. Smyth en vertu de la règle de la CAJO 22.23.01(b) (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable).

### Courses :

- Le #4, "JJ PATRICK", (Pascal Berube), a subi un bris d'équipement (protège genoux) survenu avant le poteau de ¾ de mille et a remporté la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.

2. Le #8, "FULL SPEED STEVE", (Stephane Brosseau), n'avait pas atteint le poteau de départ lorsque le juge de départ a relâché le peloton. Il est réputé ne pas avoir bénéficié d'un bon départ (règle de la 22.03(l)).  
On a opéré un remboursement totalisant \$ 1,763.  
Le #8 a fait une sortie après le départ sans terminer la course.  
Il doit se qualifier pour la performance.  
L'entraîneur en a été averti.  
La vidéo d'enquête n'était pas disponible, car le cheval était hors du champ de vision de la caméra.  
  
Le #8 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, Dr L. Berthiaume-Atack, et a été placé sur liste des vétérinaires à court terme (sept jours) pour boiterie.  
Rien d'autre à signaler.
3. Nous avons discuté de la cadence de la course avec le conducteur du #3, "CHASING GOOSEBUMPS", (Stéphane Pouliot), concernant le deuxième quart (28<sup>3</sup> 59<sup>3</sup>).  
Compte tenu de la classe (débutant) et du fait que les chevaux arrière n'ont pas été gênés, aucune mesure réglementaire n'est nécessaire. Rien d'autre à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Nous avons averti le conducteur du cheval, "GETYOURLICENSELIAM", (Robert Shepherd), au sujet de la cadence de la course dans le deuxième quart.  
Rien d'autre à signaler.
6. Le #1, "MAITRE DE LA SCENE", (Stephane Brosseau), a terminé la course en dernière position. Il a été examiné après la course par le vétérinaire de la CAJO qui l'a déclaré asymptomatique.  
Ce cheval doit se qualifier, car il n'a pas réussi à satisfaire à la norme de temps.  
Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.

10. Le conducteur du #5, "DE CHAIRMAN", (William Roy), a été averti au sujet de la stimulation appliquée à sa monture dans le dernier droit.  
Rien d'autre à signaler.

**Réclamations :**

Aucune